

## PROTOCOLE DE LUTTE À LA VIOLENCE ÉCOLE SAINT-DAVID

**COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS** ou à **CARACTÈRE VIOLENT** qui surviennent dans la classe, dans les transitions et sur la cour.

Le système de gestion de la classe s'applique lorsque l'évènement se déroule en classe.

Le système de fiche s'applique lorsqu'il est dans la cour.

Consigner les événements dans **MOZAÏK**

| SANCTION  | MESURES ÉDUCATIVES  | IMPLICATION DES PARENTS  |
|---|---|--|
| Perte de récréation,<br>Réflexion sur la violence à faire à la maison<br>ou lors d'un privilège,<br>Système de gestion de classe, | Encadrement des transitions,<br>Défis à l'enfant,<br>Modélisation des comportements,<br>Médiation entre les élèves,<br>Carnet de route, | Appel aux parents,<br>Signature de la réflexion, de la lettre ou du<br>dessin d'excuse, du carnet de route,<br>Notes dans Mozaïk |

Lorsque les interventions effectuées et les stratégies mises en place par le titulaire n'ont pas d'impact positif, la prochaine étape peut être envisagée en tenant compte de :

**la complexité, la gravité, la fréquence, la durée et la constance des comportements.**

- Une demande d'intégration aux **RÉCRÉATIONS SUPERVISÉES** est à envisager.
- Une demande d'intégration aux **ACCUEILS SUPERVISÉS** est à envisager.

| SANCTION  | MESURES ÉDUCATIVES  | IMPLICATION DES PARENTS   |
|---|---|---|
| <b>Retrait d'une heure</b><br>En concertation avec la direction et les TES<br>Appel à la maison   | Réflexion écrite ou dessin<br>Habilités sociales, techniques d'impact,<br>médiation, gestion des émotions<br>Geste réparateur en lien avec l'offense  | Discussion avec l'enfant<br>Signature des parents<br>Appel aux parents  |
| SANCTION  | MESURES ÉDUCATIVES  | IMPLICATION DES PARENTS   |
| <b>Retrait d'une journée</b><br>En concertation avec la direction et les TES<br>Appel à la maison | Réflexion écrite ou dessin<br>Geste réparateur<br>Habilités sociales, techniques d'impact,<br>médiation, gestion des émotions<br>Contrat d'engagement | Discussion avec l'enfant<br>Signature du contrat et de la réflexion<br>Appel aux parents<br>Sanction supplémentaire à leur discrétion |

Lorsque les sanctions effectuées et les mesures éducatives mises en place par les TES n'ont pas d'impact positif, la prochaine étape peut être envisagée en tenant compte de :

**la complexité, la gravité, la fréquence, la durée et la constance des comportements.**

| SANCTION  | MESURES ÉDUCATIVES   | IMPLICATION DES PARENTS   |
|---|--|---|
| <b>Suspension externe d'une journée</b><br>Appel à la maison<br>Réintégration en présence des parents | Capsule clin d'œil<br>Travail de classe à faire à la maison<br>Geste de réparation<br>Évaluation de la situation par un<br>professionnel | Le parent vient chercher son enfant<br>Discussion avec l'enfant<br>Le parent prend rendez-vous afin de<br>réintégrer son jeune le lendemain |

\*Lorsque la suspension effectuée et les mesures éducatives mises en place par la direction et les parents n'ont pas d'impact positif, la prochaine étape des interventions éducatives peut être envisagée. La décision sur la prochaine intervention éducative doit se baser sur :

**la complexité, la gravité, la fréquence, la durée et la constance des comportements.**

| SANCTION  | MESURES ÉDUCATIVES  | IMPLICATION DES PARENTS   |
|---|---|---|
| <b>Suspension externe de deux jours</b><br>Appel à la maison par la direction<br>Étude de cas à planifier en présence du<br>professionnel | Réflexion écrite<br>Travaux scolaires à faire à la maison<br>Geste de réparation<br>Suivi avec un professionnel de l'école<br>Rencontre préventive avec un policier<br>POSSIBLE | Le parent vient chercher son enfant<br>Discussion avec l'enfant<br>Le parent prend rendez-vous avec la<br>direction pour une étude de cas en présence<br>de l'élève |

- Il est à noter que l'enseignant discutera avec l'élève à chaque étape du protocole.
- La direction peut en tout temps ajouter ou enlever une mesure selon la situation.